QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2023 Rapporteur : Monsieur Dominique LE ROUX

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023 (accusé de réception du 17/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Modification de sa composition

Des changements ayant été souhaités quant à la représentation des élus au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Quimper Bretagne Occidentale, il revient à l'assemblée délibérante d'en renouveler la composition.

Par délibération n°41 en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire avait fixé la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Quimper Bretagne Occidentale ainsi qu'il suit :

Elus membres de la CCSPL:

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul COZIEN	Pierre-André LE JEUNE
Daniel LE BIGOT	Jacques LE ROUX
Marie-Pierre JEAN-JACQUES	Marc ANDRO
Jean-Claude PERINAUD	Thomas FEREC
Annaïg LE MEUR	Valérie LECERF LIVET

Associations membres de la CCSPL:

- Eau et Rivières de Bretagne ;
- C.L.C.V.;
- CAREPA du Quinquis ;
- Eau Secours 29;

Par ailleurs, par arrêté n°1.20.066 POP en date du 07 octobre 2020, madame la présidente avait désigné Gilbert GRAMOULLE pour siéger à la présidence de la CCSPL.

Des changements sont aujourd'hui souhaités quant à la représentation des élus au sein de la CCSPL. Il est proposé que Jean-Paul COZIEN en assure la présidence en lieu et place de Gilbert GRAMOULLE et que sa composition en soit consécutivement ajustée ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Jacques LE ROUX	Anna-Vari CHAPALAIN
Daniel LE BIGOT	Pierre-André LE JEUNE
Marie-Pierre JEAN-JACQUES	Marc ANDRO
Jean-Claude PERINAUD	Thomas FEREC
Annaïg LE MEUR	Valérie LECERF LIVET

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente. La composition de la commission consultative des services publics locaux s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jacques LE ROUX	Anna-Vari CHAPALAIN
Daniel LE BIGOT	Pierre-André LE JEUNE
Marie-Pierre JEAN-JACQUES	Marc ANDRO
Jean-Claude PERINAUD	Thomas FEREC
Annaïg LE MEUR	Valérie LECERF LIVET